



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22  
Pouvoirs : 7  
Absent : 0

Date de la convocation : 13 septembre  
2022

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, GABIGNON Christophe, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

MUSCAT Yvette représentée par L BARBOTTIN  
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
BEUGIN Valérie représentée par JR MINEREAU  
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER  
MASSONNEAU Bruno représenté par C PIAULET

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°122

Rapporteur : Dominique CHALLOT

#### OBJET : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET DES TERRITOIRES POUR L'INVESTISSEMENT DANS LA VIENNE (ACTIV) Volet 3 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal est informé que le conseil départemental s'est engagé dans une politique de développement territorial dénommé **ACTIV** : Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne.

**Une dotation de 59 400 €** a été attribuée à la commune de Naintré pour l'année 2022.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention pour financer plusieurs programmes d'investissement sur l'année 2022.

La commune a notamment décidé en 2022 un plan voirie, le marché devrait être attribué pour un montant total de 118 699.50€ ht (142 439.40€ ttc). **Le plan de financement est le suivant :**

AR Prefecture

N°122 - Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-218601748-20220920-122\_D2022-DE  
Reçu le 27/09/2022  
Publié le 27/09/2022

Plan de financement		
2022 - PROGRAMME DE VOIRIE		
Montant ht Marché Voirie 2022	118 699,50 €	
<b>RD 23 - Rue Romain Rolland</b>	<b>32 383,32 €</b>	
Financement DETR	9 715,00 €	30%
Financement DSIL	9 715,00 €	30%
Financement FDC	6 476,66 €	20%
Autofinancement	6 476,66 €	20%
<b>Plans trottoirs et sécurité routière</b>	<b>79 483,08 €</b>	
Financement ACTIV	42 720,00 €	54%
Autofinancement	36 763,08 €	46%
<b>Grilles EP et RD 23 entrée Nord</b>	<b>6 833,10 €</b>	
Autofinancement	6 833,10 €	100%
<b>Total ht</b>	<b>118 699,50 €</b>	
Subventions	68 626,66 €	58%
Autofinancement	50 072,84 €	42%

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le programme de travaux cité ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention ACTIV.

**VU** la nécessité d'effectuer les travaux pour les motifs évoqués ci-dessus,

**VU** le coût estimatif de ces travaux,

**Considérant** que le Département peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la dotation ACTIV,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les travaux pour un montant estimatif de 118 699.50€ ht ;
- approuve le plan de financement ci-dessus permettant à M. le Maire de déposer la demande de subvention ACTIV auprès du Département ;
- charge M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

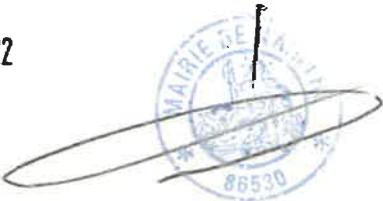
**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le 27 SEP. 2022



AR Prefecture N°122 - Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-218601748-20220920-122\_D2022-DE  
Reçu le 27/09/2022  
Publié le 27/09/2022